

EDITION 2015

Centre Communal d'Action Sociale

 **SAINT CYR
SUR MER**
PORTE DU LITTORAL VAROIS

➤ LIVRET D'ACCUEIL



WWW.SAINTCYRSURMER.FR

Sommaire

Aide et accompagnement aux personnes âgées 8

Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) 8

Hébergement en établissement d'accueil 8

Aide-ménagère..... 8

Portage de repas à domicile..... 8

Téléalarme..... 8

Bibliothèque à domicile 9

Permanence « Ecoute et solidarité » 9

Aide au chauffage 9

Repas de Noël des Anciens 9

Colis de Noël aux Anciens 10

Formation gratuite des aidants familiaux
de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer 10

Foyer-Logements « La Falquette » 10

Aide et accompagnement aux personnes en situation de handicap 11

Hébergement en établissement adapté 11

Carte d'invalidité et carte européenne
de stationnement..... 11

Prestation de compensation du handicap (P.C.H.) 11

Portage de repas à domicile..... 12

Téléalarme..... 12

Bibliothèque à domicile 12

Logement social adapté..... 12

Aide et accompagnement tout public 13

Aides financières et alimentaires 13

Aides à la restauration scolaire, aux transports scolaires,
centre aéré, classe de neige, classe verte 13

Aide administrative 13

Aide au paiement des factures d'énergie 13

Assistants sociales 13

Logement Social 13

Médiation locative (location/sous-location) 14

Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) 14

Couverture Maladie Universelle (C.M.U.)

Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (A.C.S.) 14

Assistants Maternelles 14

Bureau Municipal de l'Emploi 15

Ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie 15

La Bourse aux jeunes bacheliers 16

Prévention du surendettement

Micro crédit social 16

Plan canicule 17

Pour tout sujet, le personnel du CCAS
est à votre **écoute**
pour vous **conseiller**,
vous **orienter**,
vous apporter son **soutien**
en toute confidentialité.

***Aides facultatives** ***Aides légales**

*Le CCAS n'intervient qu'au bénéfice des habitants de la Commune de Saint Cyr sur Mer

Edito

En tant que Président du Centre Communal d'Action Sociale, j'ai le plaisir de mettre à votre disposition la version actualisée du livret récapitulant l'ensemble des actions engagées par nos services.

Outre les obligations légales dévolues à tout CCAS, ce livret présente une série d'aides sociales facultatives mises en œuvre pour répondre aux besoins que vous exprimez.

Il intègre notamment nos actions nouvelles engagées pour prévenir le surendettement, des formations gratuites à destination des aidants familiaux de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et un service de médiation locative pour favoriser l'accès au parc locatif privé en complément des actions menées par la Commune en faveur du logement social.

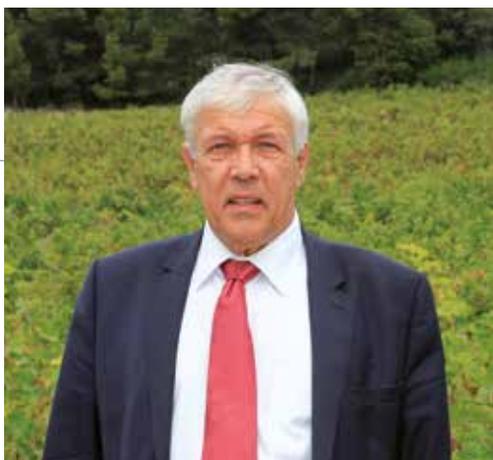
Sachez que c'est avec compétence, professionnalisme et un sens aigu des relations humaines que l'ensemble du personnel du CCAS est à votre écoute pour vous apporter toute l'aide nécessaire dans vos démarches administratives et pour vous accompagner si vous en manifestez le désir.

Dans l'esprit de solidarité qui est celui de notre Commune, je vous invite à prendre connaissance de ce livret et à vous rapprocher de nos services qui vous apporteront les conseils et le soutien que vous attendez.

La politique sociale de la Ville se développe et se renforce pour vous accompagner et être toujours au plus près de vos préoccupations.

Bien cordialement,

Philippe BARTHÉLEMY
Maire de Saint Cyr sur Mer
Président du CCAS



Présentation

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui privilégie l'**accueil**, l'**écoute**, l'**information**, le **conseil** et l'**orientation** et apporte des réponses concrètes aux besoins exprimés. Il est également le relais d'autres structures, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département du Var, les autres institutions publiques et l'ensemble du secteur associatif local.

Il intervient en matière :

- D'aides sociales définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, seules obligations légales.
- D'aides sociales facultatives et d'actions sociales déterminées sous l'impulsion de la politique menée par la Commune en matière de solidarité et à son initiative différentes actions complémentaires sont mises en œuvre par le CCAS.

Pour mener à bien ses missions, le Centre Communal d'Action Sociale dispose d'une cellule décisionnelle et gestionnaire, le Conseil d'Administration, d'un budget autonome et d'un personnel relevant de son autorité. Ses activités consistent notamment à l'aide aux personnes handicapées, aux familles en difficulté, à l'aide et l'accompagnement des personnes âgées et à la lutte contre les exclusions...

Son fonctionnement est assuré de manière prépondérante par le versement d'une subvention communale.

Il peut également disposer de ressources propres, notamment sous forme de dons et legs.

Le Conseil d'Administration

Sa composition est définie institutionnellement :

Président de droit, le Maire de la Commune :

- Philippe BARTHÉLEMY

6 Membres élus par le Conseil Municipal :

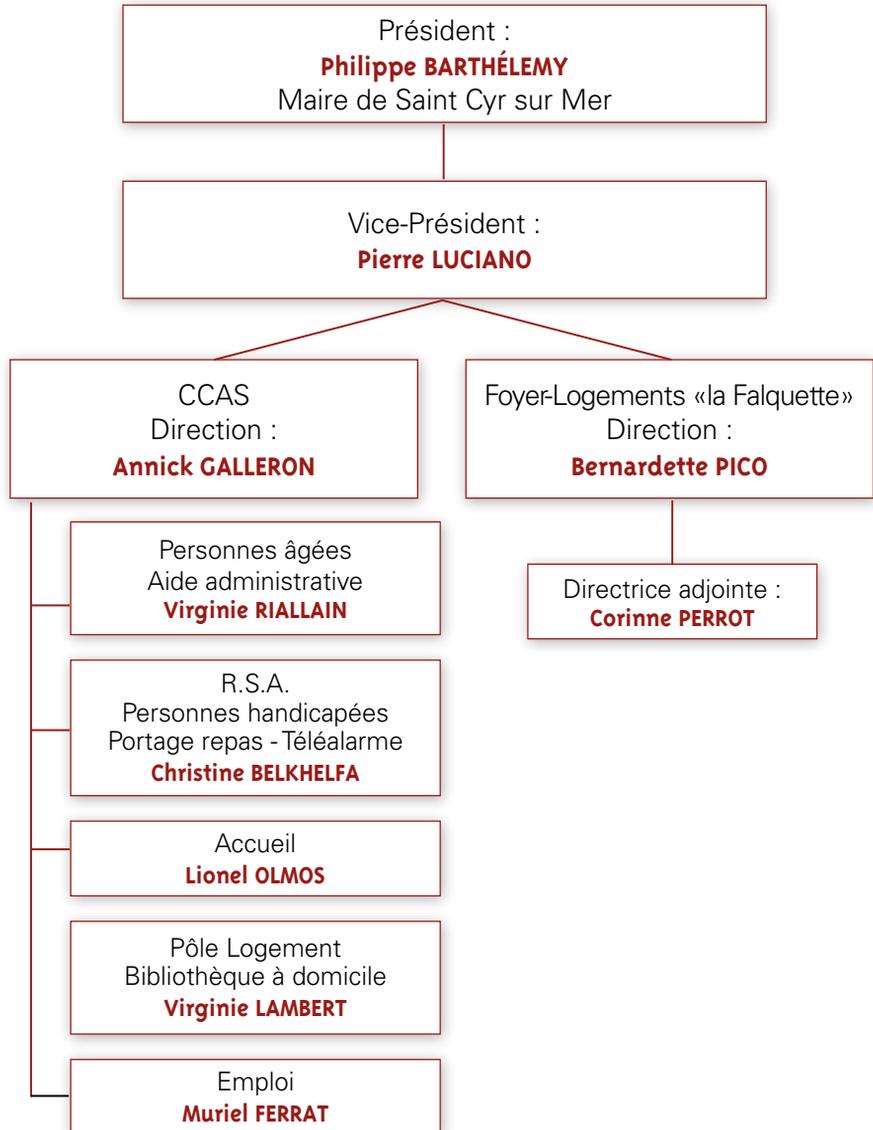
- Pierre LUCIANO, Vice-Président du CCAS
- Sabine GIACALONE
- Christine ORSINI
- Andrée SAMAT
- Marguerite TROGNO
- Elisabeth LALESART

6 Membres désignés par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la Commune :

- Représentant d'une association de lutte contre les exclusions : Jacqueline CIMAMONTI
- Représentant des associations familiales désigné par l'UDAF du VAR : Marie-Odile de PISSY
- Représentant des associations de retraités et des personnes âgées du département : Jeanne ANTONELLI
- Représentant des associations de personnes handicapées du département : Annie CALVEZ
- Personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la Commune : Maurice LESCOLE, Raymonde RANERI.

Les services du CCAS

Organigramme du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Cyr sur Mer



Aide et accompagnement aux personnes âgées

Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

L'allocation personnalisée d'autonomie est une prestation destinée aux personnes âgées dépendantes, attribuée par le Département du Var. Elle est ouverte aux personnes hébergées à domicile ou dans un établissement.

Dans le cadre du maintien à domicile, elle repose sur l'élaboration d'un plan d'aide prenant en compte tous les aspects de la situation de la personne âgée et peut couvrir plusieurs prestations (aide-ménagère, accueil de jour, accueil temporaire, participation au portage de repas à domicile, téléalarme...).

Hébergement en établissement d'accueil

L'aide sociale à l'hébergement du Département du Var permet aux personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes d'assurer le règlement des frais d'hébergement dans une structure d'accueil.

Aide-ménagère

Une prise en charge pour l'intervention d'une aide-ménagère peut être attribuée sous condition d'âge et de ressources. En fonction de celles-ci, cette prestation sera versée au titre de l'aide sociale par le Département du Var ou par la caisse de retraite.

Portage de repas à domicile

Ce service est ouvert aux personnes âgées de 75 ans et plus résidant sur la Commune à l'année, pour qui la préparation des repas représente une réelle difficulté.

Repas complet du midi, 7/7 jours, préparés, conditionnés et livrés par la cuisine centrale municipale.

Participation financière : 7€ par repas, livraison comprise (tarif 2015).

Téléalarme

Elle permet à tous les bénéficiaires d'alerter 24h/24 un central de télésurveillance et d'être secourus rapidement en cas d'incident (chute, maladie, malaise, demande d'assistance...).

Les bénéficiaires : personnes âgées d'au moins 70 ans résidant sur la commune à l'année.

Participation financière : 75€ de forfait mise en service + participation mensuelle modulée en fonction des revenus.

Aides facultatives Aides légales

Bibliothèque à domicile

En collaboration avec la Bibliothèque Municipale Mireille Durand, le CCAS a mis en place un service de proximité, le portage de livres au domicile des personnes dans l'incapacité de se déplacer, ou d'adhérents de la bibliothèque municipale ponctuellement immobilisés.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du CCAS.

Permanence « Ecoute et solidarité »

Une équipe de bénévoles assure au CCAS une permanence téléphonique à l'écoute des Saint-Cyriens isolés. Ce service est destiné à apporter un soutien moral aux personnes âgées et/ou isolées de la Commune.

Il permet, au cours d'une conversation amicale, de rompre la solitude, d'apporter un peu de chaleur et de réconfort, et de faire la jonction avec les services du CCAS pour assurer une meilleure qualité de vie et favoriser ainsi le maintien à domicile.

Bien entendu la plus grande confidentialité est assurée. Les personnes bénévoles ont d'ailleurs signé en ce sens une charte du bénévolat avec le CCAS.

Cette permanence téléphonique est ouverte à toute personne se trouvant en situation d'isolement.

Aide au chauffage

Chaque hiver, les personnes âgées d'au moins 80 ans vivant à leur domicile et percevant le Minimum Vieillesse peuvent prétendre à cette allocation. **Les personnes intéressées sont priées de se manifester auprès du CCAS.**



Repas de Noël des Anciens

Traditionnellement le CCAS, avec le concours des services municipaux, organise chaque année un grand repas convivial auquel sont invités les Saint-Cyriens sous condition d'âge. La période des inscriptions au repas est communiquée sur les supports de communication de la Ville, site internet (www.saintcyr-surmer.fr), flash municipal, affiche et par voie de presse.



Colis de Noël aux Anciens

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS offre un colis de friandises aux Saint-Cyriens, sous condition d'âge, résidant à leur domicile de manière permanente, et qui n'ont pas participé au Repas des Anciens.

Formation gratuite des aidants familiaux de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer

En partenariat avec l'association France Alzheimer Var, plusieurs sessions sont assurées dans les locaux du CCAS.

Cette formation gratuite est assurée par une psychologue et une personne bénévole de l'association.

Inscription obligatoire par téléphone au 04 94 09 30 30 ou par mail : francealzheimervar@orange.fr

Foyer-Logements « La Falquette »

Le Foyer-Logements de la Falquette accueille des personnes autonomes qui ont besoin d'un cadre de vie sécurisant. Cette résidence, à proximité immédiate du centre-ville, offre aux retraités un **logement indépendant** et **une salle de restauration conviviale** pour les repas du midi et du soir pris en commun. Un personnel d'encadrement qualifié est à l'écoute des résidents et organise de nombreuses animations.

Géré par le CCAS de la Commune, l'établissement est conventionné au titre de l'Aide Sociale.

La Résidence de la Falquette se situe au 307 avenue du Mai 1945 à Saint Cyr sur Mer. Tél. 04 94 26 31 24.

Plus d'informations et téléchargement du dossier d'inscription sur : www.lafalquette.fr

Aide et accompagnement aux personnes en situation de handicap

Hébergement en établissement adapté

Il peut se faire dans différentes structures à savoir : les établissements d'éducation spéciale, les instituts médico-professionnels, les centres de formation professionnelle spécialisés pour mineurs, les centres de rééducation professionnelle, les logements-foyers, les maisons d'accueil spécialisées...

Carte d'invalidité et carte européenne de stationnement

- **Carte d'invalidité :**

Elle est délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) à toute personne qui en fait la demande et dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80% ou qui est bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 3^e catégorie par la Sécurité Sociale.

- **Carte européenne de stationnement**

Elle permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les places réservées. La carte européenne de stationnement peut être attribuée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied.

Prestation de compensation du handicap (P.C.H.)

C'est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap : aides humaines (auxiliaire de vie...), aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) et aides animalières. Un plan d'aide personnalisé sera défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Tout dossier pour la M.D.P.H. peut être retiré au CCAS. Une aide à la constitution du dossier peut être proposée.

Portage de repas à domicile

Ce service est ouvert aux personnes en situation de handicap sans condition d'âge résidant sur la Commune à l'année, pour qui la préparation des repas représente une réelle difficulté.

Repas complet du midi, 7/7journs, préparés, conditionnés et livrés par la cuisine centrale municipale.

Participation financière : 7€ par repas, livraison comprise (tarif 2015).

Téléalarme

Elle permet à tous les bénéficiaires d'alerter 24h/24 un central de télésurveillance et d'être secourus rapidement en cas d'incident (chute, maladie, malaise, demande d'assistance...).

Les bénéficiaires : personnes en situation de handicap résidant sur la commune à l'année.

Participation financière : 75€ de forfait mise en service + participation mensuelle modulée en fonction des revenus.

Bibliothèque à domicile

En collaboration avec la Bibliothèque Municipale Mireille Durand, le CCAS a mis en place un service de proximité, le portage de livres au domicile des personnes dans l'incapacité de se déplacer, ou d'adhérents de la bibliothèque municipale ponctuellement immobilisés.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du CCAS.

Logement social adapté

Toute personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie faisant une demande de logement social est invitée à compléter un questionnaire (à disposition au CCAS) établi par l'association HANDITOIT PROVENCE. Ce questionnaire alimente la Plateforme Régionale du Logement Adapté (pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande, et l'incitation des bailleurs sociaux à la production de logements adaptés en amont des constructions).

Aide et accompagnement tout public

Aides financières et alimentaires

Le CCAS peut accorder des secours en argent ainsi que des aides alimentaires sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé, en vue d'assurer en urgence le maintien de l'intégrité des personnes en difficulté. Cet accord se fait après évaluation par une assistante sociale et plan d'aide établi.

Aides à la restauration scolaire, aux transports scolaires, centre aéré, classe de neige, classe verte...

Le CCAS peut également apporter un soutien aux familles en difficulté, toujours après évaluation par une assistante sociale et plan d'aide.

Aide administrative

Dossiers de demande de retraite, dossier de CMU et aide à la complémentaire santé, rédaction de courriers de recours gracieux, intervention auprès des organismes sociaux.

Aide au paiement des factures d'énergie

Demande d'intervention du Fonds d'Aide aux impayés d'eau, dossier d'intervention du Fonds Social à l'Énergie (gaz, électricité).

Assistants sociaux

Des assistantes sociales du Département du Var assurent une permanence au CCAS à destination des Saint Cyriens.

La prise de rendez-vous s'effectue au CCAS.

Logement Social

Les personnes résidant sur la Commune ont la possibilité de retirer un dossier de Demande de Logement Social à l'accueil du CCAS (aux heures d'ouverture des bureaux). Ce dossier est également téléchargeable sur le site **<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R149.xhtml>**. Pour répondre à vos questions une permanence est assurée au CCAS par Mme TROGNO, Conseillère Municipale déléguée au Logement Social et à l'Habitat, **tous les mardis de 9h30 à 11h30.**

Médiation locative (location/sous-location)

Ce service s'adresse à des familles Saint-Cyriennes dont la situation ne permet pas forcément d'avoir accès à un logement du parc privé. Le CCAS apporte la garantie de paiement aux propriétaires (bailleurs directs ou via des agences immobilières). Un accompagnement social est assuré par le CCAS (accès aux droits, aide à l'accès à un logement social ou à un bail personnel). Une commission statue sur les demandes après évaluation d'une assistante sociale.

Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)

Prestation en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009 qui autorise le cumul entre revenu du travail et prestation de solidarité. Il a pour objectif de réduire la pauvreté en France et s'applique donc aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux travailleurs modestes. Le RSA est destiné à *toute personne résidant en France de manière stable et effective, dont le foyer dispose de ressources inférieures à un revenu garanti.*

Le RSA est réservé :

- aux personnes de plus de 25 ans
- depuis le 1^{er} septembre 2010 aux jeunes âgés de moins de 25 ans à condition d'avoir exercé une activité professionnelle salariée ou non pendant au moins 2 ans à temps plein au cours des 3 années précédant la demande.
- sans conditions d'âge, aux personnes assumant la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître.

Instruction de la demande : auprès du CCAS, de la CAF, de la MSA.

Couverture Maladie Universelle (C.M.U.)

Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (A.C.S.)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la Couverture Maladie Universelle permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier de la Sécurité Sociale pour ses dépenses de santé. Elle offre également aux personnes dont les revenus sont les plus faibles, une couverture maladie complémentaire ou une aide pour le paiement d'une mutuelle.

Les dossiers peuvent être retirés au CCAS, à la permanence de la Sécurité Sociale. Une aide à la constitution du dossier est possible au CCAS.

Assistantes Maternelles

Une liste des Assistantes Maternelles agréées sur le secteur de Saint Cyr sur Mer est mise à la disposition à l'accueil du CCAS. **Pour plus de renseignements contacter les services de la Protection Maternelle et Infantile au : 04 83 95 27 60.**

Bureau Municipal de l'Emploi

Dédié aux administrés de la ville, le BME s'inscrit dans un accompagnement des demandeurs d'emplois Saint-Cyriens, en recherche d'emploi, de création d'entreprises, en recherche de formation pour reconversion professionnelle, inscrits ou non à Pôle Emploi.

Il est également au service des entreprises ou particuliers en recherche de candidats.

Les missions du Bureau Municipal de l'Emploi :

- Pré-inscription à Pôle Emploi
- Consultation des offres d'emploi sur internet par mise à disposition de postes informatiques
- Aide à la rédaction de C.V et lettres de motivation
- Information des demandeurs et employeurs sur les services de Pôle Emploi et les mesures d'aide à l'embauche
- Création d'un Espace Emploi via le site de Pôle Emploi
- Prise d'offres d'emploi des employeurs locaux
- Contact direct avec le référent Pôle Emploi pour obtenir des éléments de réponse sur un dossier en cours

Ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie

En partenariat avec la Société des Eaux de Marseille, EDF, GDF.

Ces ateliers, à destination des usagers, ont pour objectif de donner des astuces et conseils pratiques, au quotidien, pour réaliser des économies d'énergie (eau, gaz, électricité) et respecter au mieux l'environnement. **Il s'agit de consommer mieux pour dépenser moins.**





La Bourse aux jeunes bacheliers

La Municipalité de Saint Cyr sur Mer et le CCAS accordent une bourse aux jeunes Saint-Cyriens qui viennent d'obtenir le baccalauréat et qui poursuivent leurs études.

Cette bourse est réservée aux jeunes diplômés résidant sur la Commune et ayant effectué tout ou une partie de leurs études primaires et secondaires à Saint Cyr sur Mer.

Un dossier devra être constitué au CCAS dans un délai à respecter. La période des inscriptions est communiquée sur les supports de communication de la Ville, site internet (www.saintcyrsturmer.fr), flash municipal, et par voie de presse.

Prévention du surendettement

Micro crédit social

En partenariat avec l'association CRESUS VAR. L'association CRESUS VAR, agissant dans la Lutte contre l'Exclusion, a pour missions de prévenir le surendettement, assurer une éducation budgétaire par un accompagnement personnalisé des personnes en déséquilibre budgétaire, gérer le micro crédit social personnel (pour permettre de financer un projet : permis de conduire, achat de véhicule, accès au logement, formation professionnelle, santé).

Une permanence gratuite se tient au CCAS le 4^e mardi de chaque mois (à compter du mois de mai 2015).

Rendez-vous pris au préalable au 06 09 97 30 08 ou au CCAS.

Plan canicule

Aux termes de la loi du 30 juin 2004, la mise en œuvre du PLAN CANICULE, ensemble de mesures à prendre en vue de prévenir les conséquences d'une éventuelle canicule, demande aux mairies d'ouvrir un REGISTRE NOMINATIF des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile, qui en font la demande. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, 60 ans en cas d'inaptitude au travail, ou les personnes handicapées sont donc invitées à se faire connaître (à tout moment de l'année) si elles souhaitent figurer sur ce registre. Il leur suffit de contacter le service « personnes âgées » du CCAS qui leur délivrera un imprimé destiné à matérialiser leur inscription.

La demande peut être effectuée par le représentant légal de la personne ou un tiers (personne physique ou morale).

Il est précisé que les informations portées sur ce registre sont confidentielles, seul le Préfet est autorisé à consulter ledit registre.

Permanences sociales et administratives assurées au CCAS

- **A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)**
 3^e mercredi matin du mois.
 Sur rendez-vous pris au CCAS.
- **Assistants Sociaux du Département du Var**
 Sur rendez-vous pris au CCAS.
- **Consultations juridiques gratuites**
 1^{er} et 3^e lundis du mois (sauf juillet et août).
 Sur rendez-vous pris au CCAS.
- **Cresus Var (Surendettement - Micro crédit social)**
 4^e mardi matin du mois.
 Sur rendez-vous pris au 06 09 97 30 08 ou au CCAS.
- **Entraide Sociale du Var (service à la personne)**
 1^{er} vendredi du mois de 13h30 à 16h.
 3^e vendredi du mois de 14h30 à 16h.
- **Pact du Var (amélioration de l'habitat)**
 1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30.
- **Police Nationale - Information recrutement**
 1^{er} mercredi de 14h à 16h.
 Sur rendez-vous pris au CCAS - Bureau Municipal de l'Emploi.
- **Société des Eaux de Marseille**
 Tous les mercredis de 11h à 12h.

Services et numéros utiles

- **Mairie**

Place d'Estienne d'Orves - 83270 Saint Cyr sur Mer
04 94 26 26 22 - www.saintcyrurmer.fr

- **Foyer-logements « La Falquette »**

307 avenue du 8 Mai 1945 – 83270 Saint Cyr sur Mer
04 94 26 31 24 - www.lafalquette.fr

- **Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)**

04 94 22 65 82 - www.adil83.org

- **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.G.C.C.R.F.)
Unité territoriale du Var**

177 boulevard Charles Barnier
83071 Toulon cedex
04 94 09 64 00
www.economie.gouv.fr

- **Département du Var - Centre de solidarité St Cyr-Bandol**

Le Pergolèse - Avenue Deï Reganeu - 83150 Bandol
04 83 95 52 70 - www.cg83.fr

- **Département du Var - Protection maternelle et infantile**

Centre G. JOUGLAS - 40 rue J. Raynaud - 83140 Six Fours
04 83 95 27 60

- **Caisse d'Allocations Familiales**

42 rue Emile Ollivier - La Rode - 83000 Toulon
08 20 25 83 10 - www.caf.fr

- **Carsat Sud-Est**

Immeuble Espace Carnot - 33, rue Berrier Fontaine - 83000 Toulon
39 60

- **Centre des Impôts Toulon**
04 94 22 71 00 - www.impots.gouv.fr
- **Défenseur des Droits (Droits des usagers des services publics, Droits de l'enfant, Lutte contre les discriminations, Déontologie de la sécurité)**
04 94 63 50 98 (Maison de Justice et du Droit La Seyne s/Mer)
04 94 18 83 83 (Préfecture du Var)
- **Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Unité Territoriale du Var**
177 boulevard Charles Barnier - BP 131 - 83071 Toulon Cédex
04 94 09 64 00 - www.paca.directe.gouv.fr
- **Maison de la Justice et du Droit**
Le Germinal - Bât. A4 Quartier Berthe
83500 La Seyne sur Mer - 04 94 63 50 98
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
Technopôle Var Matin 2 - Bât G et L - Route de La Seyne
83190 Ollioules - 08 10 83 00 83
- **Pole-Emploi Six-Fours**
165 chemin du Négadoux - 83140 Six Fours les Plages
39 49 (Demandeurs d'emploi)
39 95 (Employeurs) - www.pole-emploi.fr
- **Préfecture du Var**
Boulevard du 112^e RI
83070 Toulon Cedex
04 94 18 83 83 - www.var.gouv.fr
- **Sécurité Sociale :**
83082 Toulon Cedex
36 46 - www.ameli.fr
- **Allô Service Public**
39 39 - www.service-public.fr
- **Appel d'urgence européen**
112
- **Association Var Alzheimer**
04 94 94 94 94

- **Enfance Maltraitée**
119 ou 04 83 95 21 01 (Var)
- **Gendarmerie**
04 94 26 26 52 ou 112
- **Maltraitance des personnes âgées et handicapées**
39 77 ou 04 83 95 15 73 (Var)
- **Police Secours**
17 ou 112
- **Pompiers**
18 ou 112
- **Samu**
15 ou 112
- **Samu Social (sans abri)**
115
- **Sida Info Service**
08 00 84 08 00
- **SOS Femmes battues**
39 19
- **SOS Médecin**
04 94 14 33 33

Notes

A large rectangular area with a thin border, containing 15 horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A large rectangular area with a thin border, containing 15 horizontal dotted lines for writing notes.

Centre Communal d'Action Sociale

5 avenue Aristide Briand
83270 SAINT CYR SUR MER
Tél. 04 94 32 01 79
Email : ccas.saintcyr@wanadoo.fr

